



Taux actuels de **d'émaciation** : 4% **retard de croissance** : 17.2% **Proportion souffrant d'insuffisance pondérale** : 8.8%

Source : Gouvernement santoméen (MICS, 2014)

## Bons résultats

- São Tomé et Príncipe : dans ce pays, la loi accorde aux femmes les mêmes droits d'accès aux terres agricoles qu'aux hommes, droits qui sont respectés dans la pratique. Cela réduit la vulnérabilité des femmes à la faim et à la malnutrition.
- São Tomé et Príncipe : ce pays a mis en place un mécanisme multipartite et multisectoriel de coordination des politiques afin de soutenir la mise en œuvre de la stratégie/politique nationale en matière de nutrition.
- São Tomé et Príncipe : les décideurs disposent d'enquêtes régulières sur la nutrition statistiquement représentatives au niveau national. La dernière enquête a été publiée en 2018.
- São Tomé et Príncipe : en 2017, 96.8% de la population a accès à une source d'eau potable améliorée.
- São Tomé et Príncipe : 97.5% des femmes de 15 à 49 ans ont rété vues, au moins une fois pendant leur grossesse, par un agent de santé qualifié en 2014.
- São Tomé et Príncipe : dans ce pays, le niveau de protection constitutionnelle du droit à la sécurité sociale est bon.
- Le taux d'enregistrement des naissances (95.2% en 2014) est élevé, permettant potentiellement l'accès des enfants à des services publics importants tels que la santé et l'éducation.

## Points à améliorer

- Les dépenses consacrées à l'agriculture (8.5% des dépenses publiques en 2016) se rapprochent des engagements pris par le gouvernement dans la Déclaration de Maputo de l'Union africaine (10% des dépenses publiques), sans toutefois leur correspondre tout à fait.
- São Tomé et Príncipe : les dépenses de ce pays dans le secteur de la santé (10.8% des dépenses publiques en 2017) ne correspondent pas tout à fait aux engagements (15%) énoncés dans la Déclaration d'Abuja.
- São Tomé et Príncipe : dans ce pays, la loi n'accorde pas aux femmes les mêmes droits économiques qu'aux hommes, accentuant la vulnérabilité des femmes à la faim et à la malnutrition.
- São Tomé et Príncipe : ce pays ne dispose pas de ligne budgétaire distincte pour la nutrition ; cela rend impossible la transparence et la responsabilisation des dépenses.
- São Tomé et Príncipe : ce pays n'a pas encore adopté de stratégie/politique nationale en matière de nutrition.
- São Tomé et Príncipe : ce pays n'a pas consacré le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel dans son droit interne.
- São Tomé et Príncipe : l'État ne promeut pas les pratiques d'alimentation complémentaire et n'a distribué que deux fortes doses de supplément en vitamine A à 32% des enfants en 2018.
- Le faible accès à des installations sanitaires améliorées (43% en 2017) entrave l'obtention de meilleurs résultats en matière de lutte contre la faim et la malnutrition.
- São Tomé et Príncipe : les dispositifs de protection sociale sont élémentaires et ne couvrent que peu de risques pour un nombre limité de bénéficiaires.

## Indice d'engagement pour la réduction de la faim (HRCI)

### Dépenses publiques

	Résultat*	Année	Rang HRCI sur 45
\$ Part des dépenses publiques consacrées à l'agriculture dans totales <sup>1</sup>	8.5%	2016	13e
\$ Part des dépenses publiques consacrées à la santé dans totales <sup>2</sup>	10.8%	2017	7e

### Politiques

Accès à la terre (sécurité foncière) <sup>3</sup>	Moyen	2019	33e
Accès aux services de vulgarisation et de recherche agricoles <sup>3</sup>	Moyen	2019	31er
Système d'état civil: taux d'enregistrement des naissances vivantes	95.2%	2014	6e
Fonctionnement des systèmes de protection sociale <sup>3</sup>	Médiocre	2018	41er ex aequo

### Lois

Niveau de protection constitutionnelle du droit à l'alimentation <sup>3</sup>	Moyen	2017	8e ex aequo
Égalité d'accès hommes-femmes aux terres agricoles (droits de propriété) <sup>4</sup>	Dans la loi et dans la pratique	2019	1er ex aequo
Égalité hommes-femmes des droits économiques <sup>4</sup>	Pas dans la loi	2019	16e ex aequo
La Constitution reconnaît le droit à la protection sociale (oui/non)	Oui	2013	1er ex aequo

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la l'agri. (énoncés dans la Déclaration de Maputo de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● <75% des dépenses annoncées pour la santé (énoncés dans la Déclaration d'Abuja de l'UA) ● >=75 % <100% ● >=100%

<sup>3</sup> Résultats possibles: ● Très médiocre/Médiocre ● Moyen ● Bon/Très bon

<sup>4</sup> Résultats possibles: ● Pas dans la loi ● Dans la loi, pas dans la pratique ● Dans la loi et dans la pratique

## Indice d'engagement contre la malnutrition (NCI)

### Dépenses publiques

	Résultat*	Année	Rang NCI sur 45
\$ Budget distinct pour la nutrition (Non/Sectoriel uniquement/Oui)	Non	2019	39e ex aequo

### Politiques

Taux d'enfants supplémentés en vitamine A	32%	2018	39e
L'État promeut une alimentation complémentaire (oui/non)	Non	2018	42e ex aequo
Population ayant accès à une source d'eau améliorée	96.8%	2017	5e
Population ayant accès à un assainissement amélioré	43%	2017	14e
Visites médicales pour les femmes enceintes	97.5%	2014	9e
Importance de la nutrition dans la politique nationale de développement <sup>1</sup>	Modérée	2012-2016	29e
Stratégie/politique nationale en matière de nutrition (oui/non)	Non	2019	33e ex aequo
Coordination multipartite et multisectorielle des politiques (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Objectifs de nutrition assortis de délais (oui/non)	Oui	2019	1er ex aequo
Enquête nationale sur la nutrition ces 3 dernières années (oui/non)	Oui	2018	1er ex aequo

### Lois

Consécration du CICS <sup>^</sup> dans le droit interne <sup>2</sup>	Non consacré dans le droit	2019	33e ex aequo
--	----------------------------	------	--------------

<sup>1</sup> Résultats possibles: ● Faible ● Modérée ● Grande (remarque : par rapport aux autres pays).

<sup>2</sup> Résultats possibles: ● Non consacré dans le droit ● Faiblement/Largement consacre dans le droit ● Pleinement consacré.

<sup>^</sup> Code international de commercialisation des substituts du lait maternel